

Paris, le 3 janvier 2018

## Communiqué relatif à la filiale PAMIER

La Société annonce que sa filiale PAMIER a conclu avec ses deux banques, BNP PARIBAS et CREDIT FONCIER, le report de l'exigibilité de ses deux prêts bancaires de fin décembre 2017 à fin juin 2018, après avoir effectué un règlement partiel d'un million d'euros à ses préteurs. Ce remboursement a été réalisé par une avance de fonds de FONCIERE PARIS NORD en faveur de sa filiale.

Au 31 décembre 2017, le capital restant dû au titre de ces deux prêts bancaires s'élève à 5,06 millions d'euros.

Les avenants ainsi conclus ne comportent aucune autre novation; FONCIERE PARIS NORD reste engagée solidairement avec sa filiale PAMIER envers BNP PARIBAS ET CREDIT FONCIER pour le remboursement de ces prêts.